

**SMBV OSSE-GELISE-AUZOUÉ**  
**18 RUE RAYNAL**  
**32190 VIC-FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 01 avril 2025 n'a pas pu se réunir le 08 avril 2025 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 09 avril 2025, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 19h00 heures, l'Assemblée Délibérante de cet EPCI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. MIMALE Gérard

**Etaient présents** : MIMALE Gérard, ANTONIOLLI Philippe, APPOLINAIRE Brigitte, CARAMBAT Sylvain, BARRERE Jean, NOVARINI Michel, MORANDIN Jacques, DARROUSSAT Anne Marie

**Procuration**

**Absent excusé**

**Etaient Absents** : PUCH-NEDELEC Jasmine, DUPUY Pierre, LUSSAN Jean-Pierre, CARRERE Fabrice, BETOU Stella, DAVEZAC Yann, LAFFONT Armel, LABOURDERE Bertrand, CAZALIS Michel, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, CHAULET Anthony, SERNIGUET Fabrice, MONDIN José, DELLA VALLE Valérie, DELSUS Alain, FASOLO Robert, SCARAVETTI Henri, DAUBAS Philippe, JOUSSEINS Nicole, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, SAINT-LANNE Gilles, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, GAYE Jacques, DESANGLES Claude, MOLES Sylvain, SASSOLI Robert, DEGRAVE Stéphane, STEINMEYER Lorna, RAFFIN Michel, CHABBERT Stéphanie, VERRET Etienne, RAMAJO Sébastien, MOULIE Ludovic, GARBAY Stéphane, JAMMET Jean-Noël, DAUBIAN Jean-François, TUJAGUE Hervé, BERNICHAN Jacques, BOUDE Jean-Louis, LAZARTIGUES Richard, LANGLET Bruno, LAFON Nicolas, DUBOSC Michel, COUZINET Philippe, CORNU Frédéric, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, LEVIGNAC Georges, CASTELNAU Maxime, LUSSAGNET Cédric, COMTE David, GRÖBER Markus, CHARLES Eric, TAUZIEDE Bernard, LAUNET Alexandra, DUCOS Mickaël, LUPINE Fabien, PEYRUSSAN Laurent, ARROUY Fabien, GOSTEAUX Malik, LECLERC Gaëtan

**Secrétaire de séance** : DELLA VEDOVE Jean-Luc

**DÉLIBÉRATION N° 2025-03: Autorisant le recrutement d'un agent contractuel**  
Conformément aux dispositions de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique

Monsieur le Président, fait part à l'assemblée qu'en application du code général de la fonction publique, il est possible de contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de 6 mois maximum, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou cadre d'emplois, d'une disponibilité de 6 mois maximum prononcée d'office, de droit, ou sur demande pour raisons familiales, d'un congé annuel, d'un congé de maladie, d'un congé de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un temps partiel thérapeutique, d'un CITIS (Congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service), d'un congé de maternité, paternité ou pour adoption, d'un congé parental, accueil de l'enfant ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, congé de proche aidant, congé de formation professionnelle ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Il précise également que pour ces motifs, les contrats sont établis pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, en fonction des besoins énumérés ci-dessus et dans la limite des crédits votés, des agents contractuels

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des agents contractuels.
- d'autoriser le président à recruter des agents contractuels dans les conditions suivantes :

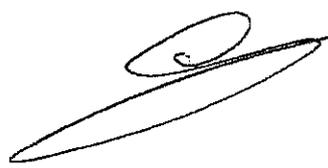
Emplois pouvant être momentanément pourvus dans les conditions de l'article de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique énumérées ci-dessus	Durée Hebdo. du remplacement	GRADE CORRESPONDANT	NIVEAU de REMUNERATION
Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1 <sup>er</sup> classe	16 h		Du 1 <sup>er</sup> échelon à un échelon doté d'un indice majoré inférieur ou égal à celui détenu par le titulaire du poste, au vu du profil du remplaçant

Ainsi fait et délibéré le 14 avril 2025

Envoyé en préfecture le 29/04/2025  
Reçu en préfecture le 29/04/2025  
Publié le  
ID : 032-200078392-20250414-2025\_03-DE

NB : commentaires sur le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, consultables sur le site [www.cdg32.fr](http://www.cdg32.fr)  
Pour extrait conforme,

A VIC FEZENSAC, le 14 avril 2025  
Le Président,  
MIMALE Gérard



Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 032-200078392-20250414-2025_05-DE

Séance du 14 avril 2025

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 01 avril 2025 n'a pas pu se réunir le 08 avril 2025 faute de quorum,  
 Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 09 avril 2025, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise, L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 19h00 heures, l'Assemblée Délibérante de cet EPCI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. MIMALE Gérard

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
76	10	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

MIMALE Gérard, ANTONIOLLI Philippe, APPOLINAIRE Brigitte, CARAMBAT Sylvain, BARRERE Jean, NOVARINI Michel, MORANDIN Jacques, DARROUSSAT Anne Marie, DELLA VEDOVE Jean-Luc, GERDERES Jean-Patrick

**Procurator(s) :**

**Étai(en)t absent(s) :**

PUCH-NEDELEC Jasmine, DUPUY Pierre, LUSSAN Jean-Pierre, CARRERE Fabrice, BETOU Stella, DAVEZAC Yann, LAFFONT Arnel, LABOURDERE Bertrand, CAZALIS Michel, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, CHAULET Anthony, SERNIGUET Fabrice, MONDIN José, DELLA VALLE Valérie, DELSUS Alain, FASOLO Robert, SCARAVETTI Henri, DAUBAS Philippe, JOUSSEINS Nicole, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, SAINT-LANNE Gilles, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, GAYE Jacques, DESANGLES Claude, MOLES Sylvain, SASSOLI Robert, DEGRAVE Stéphane, STEINMEYER Lorna, RAFFIN Michel, CHABBERT Stéphanie, VERRET Etienne, RAMAJO Sébastien, MOULIE Ludovic, GARBAY Stéphanie, JAMMET Jean-Noël, DAUBIAN Jean-François, TUJAGUE Hervé, BERNICHAN Jacques, BOUDE Jean-Louis, LAZARTIGUES Richard, LANGLET Bruno, LAFON Nicolas, DUBOSC Michel, COUZINET Philippe, CORNU Frédéric, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, LEVIGNAC Georges, CASTELNAU Maxime, LUSSAGNET Cédric, COMTE David, GRÖBER Markus, CHARLES Eric, TAUZIEDE Bernard, LAUNET Alexandra, DUCOS Mickaël, LUPINE Fabien, PEYRUSSAN Laurent, ARROUY Fabien, GOSTEAUX Malik, LECLERC Gaëtan

Date de la convocation
01 avril 2025

Date d'affichage
01 avril 2025

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

22 avril 2025
et publication du
22 avril 2025

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

réuni sous la présidence de Monsieur MIMALE Gérard

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	429 359,73
	Réalisé :	2 997,38
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	429 359,73
	Réalisé :	429 360,47
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	277 011,38
	Réalisé :	168 306,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	277 011,38
	Réalisé :	274 895,13
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	426 363,09
Fonctionnement :	106 588,65
Résultat global :	532 951,74

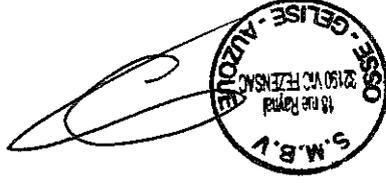
Ainsi délibéré les jours, mois et années  
Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CAILLAVET

Envoyé en préfecture le 22/04/2025  
Reçu en préfecture le 22/04/2025  
Publié le 22/04/2025  
ID : 032-200078392-20250414-2025\_05-DE

SLO

Le Président MIMALE Gérard

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 14 avril 2025

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 01 avril 2025 n'a pas pu se réunir le 08 avril 2025 faute de quorum,  
Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 09 avril 2025, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise, L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 19h00 heures, l'Assemblée Délibérante de cet EPCI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. MIMALE Gérard

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
76	10	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Étaient présents :**

MIMALE Gérard, ANTONIOLLI Philippe, APPOLINAIRE Brigitte, CARAMBAT Sylvain, BARRERE Jean, NOVARINI Michel, MORANDIN Jacques, DARROUSSAT Anne Marie, DELLA VEDOVE Jean-Luc, GERDERES Jean-Patrick

**Procuration(s) :**

**Étai(en)t absent(s) :**

PUCH-NEDELEC Jasmine, DUPUY Pierre, LUSSAN Jean-Pierre, CARRERE Fabrice, BETOU Stella, DAVEZAC Yann, LAFFONT Arnel, LABOURDERE Bertrand, CAZALIS Michel, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, CHAULET Anthony, SERNIGUET Fabrice, MONDIN José, DELLA VALLE Valérie, DELSUS Alain, FASOLO Robert, SCARAVETTI Henri, DAUBAS Philippe, JOUSSEINS Nicole, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, SAINT-LANNE Gilles, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, GAYE Jacques, DESANGLES Claude, MOLES Sylvain, SASSOLI Robert, DEGRAVE Stéphane, STEINMEYER Lorna, RAFFIN Michel, CHABBERT Stéphanie, VERRET Etienne, RAMAJO Sébastien, MOULIE Ludovic, GARBAY Stéphane, JAMMET Jean-Noël, DAUBIAN Jean-François, TUJAGUE Hervé, BERNICHAN Jacques, BOUDE Jean-Louis, LAZARTIGUES Richard, LANGLET Bruno, LAFON Nicolas, DUBOSC Michel, COUZINET Philippe, CORNU Frédéric, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, LEVIGNAC Georges, CASTELNAU Maxime, LUSSAGNET Cédric, COMTE David, GRÖBER Markus, CHARLES Eric, TAUZIEDE Bernard, LAUNET Alexandra, DUCOS Mickaël, LUPINE Fabien, PEYRUSSAN Laurent, ARROUY Fabien, GOSTEAUX Malik, LECLERC Gaëtan

Date de la convocation
01 avril 2025

Date d'affichage
01 avril 2025

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
DELLA VEDOVE Jean-Luc

22 avril 2025
et publication du
22 avril 2025

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 14 avril 2025

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	2 411,23
- un excédent reporté de :	108 999,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	106 588,65
- un excédent d'investissement de :	426 363,09
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	426 363,09

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	106 588,65
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	106 588,65
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT</b>	<b>426 363,09</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et

Envoyé en préfecture le 22/04/2025  
Reçu en préfecture le 22/04/2025  
Publié le  
ID : 032-200078392-20250414-2025\_06-DE

Ont signé Le Président et le(s)  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CAILLAVET

SLO

Le Président MIMALE Gérard

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 22/04/2025  
 Reçu en préfecture le 22/04/2025  
 Publié le 14/04/2025  
 ID : 032-200078392-20250414-2025\_07-DE

Séance du 14 avril 2025

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 01 avril 2025 n'a pas pu se réunir le 08 avril 2025 faute de quorum,  
 Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 09 avril 2025, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise, L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 19h00 heures, l'Assemblée Délibérante de cet EPCI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. MIMALE Gérard

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
76	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

MIMALE Gérard, ANTONIOLLI Philippe, APPOLINAIRE Brigitte, CARAMBAT Sylvain, BARRERE Jean, NOVARINI Michel, MORANDIN Jacques, DARROUSSAT Anne Marie, DELLA VEDOVE Jean-Luc, GERDERES Jean-Patrick

**Procuration(s) :**

**Étai(en)t absent(s) :**

PUCH-NEDELEC Jasmine, DUPUY Pierre, LUSSAN Jean-Pierre, CARRERE Fabrice, BETOU Stella, DAVEZAC Yann, LAFFONT Arnel, LABOURDERE Bertrand, CAZALIS Michel, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, CHAULET Anthony, SERNIGUET Fabrice, MONDIN José, DELLA VALLE Valérie, DELSUS Alain, FASOLO Robert, SCARAVETTI Henri, DAUBAS Philippe, JOUSSEINS Nicole, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, SAINT-LANNE Gilles, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, GAYE Jacques, DESANGLES Claude, MOLES Sylvain, SASSOLI Robert, DEGRAVE Stéphane, STEINMEYER Lorna, RAFFIN Michel, CHABBERT Stéphanie, VERRET Etienne, RAMAJO Sébastien, MOULIE Ludovic, GARBAY Stéphane, JAMMET Jean-Noël, DAUBIAN Jean-François, TUJAGUE Hervé, BERNICHAN Jacques, BOUDE Jean-Louis, LAZARTIGUES Richard, LANGLET Bruno, LAFON Nicolas, DUBOSC Michel, COUZINET Philippe, CORNU Frédéric, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, LEVIGNAC Georges, CASTELNAU Maxime, LUSSAGNET Cédric, COMTE David, GRÖBER Markus, CHARLES Eric, TAUZIEDE Bernard, LAUNET Alexandra, DUCOS Mickaël, LUPINE Fabien, PEYRUSSAN Laurent, ARROUY Fabien, GOSTEAUX Malik, LECLERC Gaëtan

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
 DELLA VEDOVE Jean-Luc

22 avril 2025
et publication du
22 avril 2025

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

réuni sous la présidence de Monsieur MIMALE Gérard Président,  
 vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 511 173,22

Recettes : 511 173,22

**Fonctionnement**

Dépenses : 283 493,71

Recettes : 283 493,71

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	511 173,22	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	511 173,22	(dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	283 493,71	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	283 493,71	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et  
Ont signé Le Président et le(s)  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CAILLAVET

Envoyé en préfecture le 22/04/2025  
Reçu en préfecture le 22/04/2025  
Publié le  
ID : 032-200078392-20250414-2025\_07-DE

510

Le Président MIMALE Gérard

le(s) secrétaire(s) de séance

